**Compte rendu de l’atelier de validation du pacte de durabilité entre la DREA-Est et les communes**

L’accès à l’eau potable et de meilleurs cadres d’hygiène et d’assainissement pour tous sont des défis majeurs que le Gouvernement du Burkina Faso s’est engagé à atteindre à l’horizon 2030 selon les ODD. L’une des volets pour cette réussite est la pérennité des ouvrages d’Approvisionnement en Eau Potable (AEP) et d’assainissement, des acquis des projets et programmes déroulés dans les différentes communes. C’est en cela qu’un pacte de durabilité a été élaboré entre la DREA et les communes et validé le jeudi 02 Décembre 2021.

Présidé par monsieur Hamidou SORE, Secrétaire Général de la Région de l’Est, l’objectif général de cet atelier était de valider le pacte de durabilité des investissements en matière d’eau, d’hygiène et d’assainissement entre les communes et la DREA.

Il a vu la participation de 35 personnes dont les maires des communes, les représentant des projets et programmes, les directeurs provinciaux de l’eau et de l’assainissement.

A l’ordre du jour, il était question de :

* Présenter le projet DGIS dans la région
* Présenter, amender et valider le pacte de durabilité entre la DREA et les communes

**Déroulement de l’atelier**

L’atelier s’est tenu dans la salle de réunion du Conseil Régional le jeudi 2 décembre 2021. Dans son discours d’ouverture, Monsieur Hamidou SORE a remercié l’ensemble des participants pour leur présence, saluer l’engagement et les efforts de tous pour l’accès à l’eau potable, l’hygiène et l’assainissement pour tous dans notre région. Il a aussi demandé l’accompagnement des communes, en ce sens que les ouvrages soient bien entretenus. Suite à cela, une photo de famille a été prise avant le début des différentes présentations suivies d’échanges.

* **Présentation du projet DGIS dans la région**

Cette présentation a été faite par Monsieur OUALY Yempabou, chef de service des Etudes et Statistiques Sectorielles de la DREA. En résumé, il ressort que le projet DGIS est de l’UNICEF sur financement des Pays Bas pour apporter un plus dans le domaine de l’accès à l’eau potable, de meilleur cadre d’assainissement pour tous au Burkina Faso. Ce projet a pour objectif général de ccontribuer à améliorer durablement le taux d’accès à l’eau et à l’assainissement.

Spécifiquement, il s’agit d’assurer les besoins. Le projet a mené un certain nombre d’activités répertorier dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | **Activités** | **2019** | **2020** | **2021** | **Urgences 21** | **Total** |  |
| 1 | Forages neufs | 272 | 304 | 30 | 37 | 643 |  |
| 2 | Forages réhabilités | 22 | 52 | 6 | 21 | 101 |  |
| 3 | AEPS/PEA | 16 | 28 | 0 | 9 | 53 |  |
| 4 | Réhabilitation AEPS/PEA | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 |  |
| 5 | Latrines familiales | 1319 | 1441 | 1061 | 831 | 4652 |  |
| 6 | Latrines institutionnelles |  |  | 19 | 55 | 74 |  |
| 7 | Latrines auto-construites | 6305 | 10020 | 2470 | 85 | 18880 |  |
| 8 | Villages déclenchés | 148 | 55 | 36 | 0 | 239 | 346 |
| 9 | Villages FDAL |  | 54 | 50 | 0 | 104 | 227 |
| 10 | Villages certifiés |  | 15 | 11 | 0 | 26 | 157 |

Les échanges ont été axées sur plusieurs points notamment l’insuffisance de latrine publique pour assouvir les besoins des populations ; la gestion des déchets solides notamment les ordures ménagères dans les communes ; l’opérationnalisation et la redynamisation des AUE afin que celles-ci soient fonctionnelles ; la procédure sur la vulgarisation du nouveau document cadre de gestion du service publique de l’eau en milieu communal ; l’existence de sanction à l’encontre de ceux qui défèque à l’aire libre ;le non achèvement des latrines semi fini dans le cadre des dons du MEA par les bénéficiaires notamment dans la commune de Namounou ; la procédure d’implémentation de la GHM en milieu scolaire ; le rechute des villages à la DAL après certification FDAL.

* **Présentation, amendement et validation du pacte de durabilité entre la DREA et les communes**

La présentation a été faite par BANAO Bakary Guy qui a axé sa présentation sur les points suivant :

* **Les signataires du pacte** que sont les mairies des communes, la DREA et les partenaire technique et financier, les ONG et programmes
* **Le cadre réglementaire du pacte** qui entre en ligne en droite ligne avec les ODD 2030, le PNDES 2, la politiques sectorielle eau et environnement
* **Les objectifs du pacte** : assurer la durabilité de l’ensemble des investissements réalisés en matière d’eau, d’assainissement et d’hygiène pour une période de 10 ans**Les conditions du pacte** qui sont au nombre au 5 à savoir : la continuité du service publique de l’eau, la conformité aux normes OMS de la qualité de l’eau consommé, le maintien du statut FDAL, l’utilisation continue des latrines et des dispositifs de lavage mains, la conformité des prescriptions techniques requises
* **Le rôle et responsabilité de chaque acteur** (DREA et communes)
* **Les engagements de la DREA** en matière d’approvisionnement en eau potable et en matière d’assainissement
* **Les engagements de la commune** consistant à assumer sa responsabilité de maitre d’ouvrage et la durabilité des actions en matière d’eau, d’hygiène et d’assainissement
* **Les dispositions générales** que sont les articles 6 , 7 , 8 et 9

Suite à cette présentation, le pacte a été soumis à l’amendement et approbation de chacun, ce qui a suscité certaines questions aux quelles les agents de la DREA ont apporté des éléments de réponses. Il était question de savoir si la DREA allait continuer de faire des réalisations vue que son seule rôle dans le pacte consiste à l’apport d’un appui technique ; la situation du projet PAEP Est débuté depuis 2016 qui jusqu’à présent ne semble pas bien avancé dans la commune de Namounou ; la conduite à tenir au cas où des communes refuseraient ou ne respecteront pas leurs engagements ; l’existence de plan d’investigation dans le secteur de l’Approvisionnement en Eau potable et Assainissement (AEPA) au niveau communal pour que celles-ci soient opérationnelle pour assurer leur engagements dans le cadre de ce pacte.

**Recommandation**

Aucune recommandation n’a été suggérée lors de cet atelier.

**Conclusion**

Nul ne peut s’établir seul, il faut s’entraider, tels sont les mots qui résume cet atelier. Clôturer aux alentours de 12h30 et il s’est achevé par l’approbation et la validation du pacte par l’ensemble des participants.